

# VIGILANCE CANICULE

## NE RESTEZ PAS ISOLÉ – SIGNALEZ-VOUS



**LE REGISTRE**  
des personnes vulnérables

  

PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS    PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE    PERSONNES DÉPENDANTES

**INSCRIVEZ-VOUS !**

### POURQUOI S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier d'une veille pendant les périodes de crise (canicule, crise sanitaire) : téléphonique, visites, courriers ...

### QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les personnes résidant à leur domicile âgées de plus de 65 ans, (60 ans sous condition) ou en situation de handicap.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Par téléphone au **02 32 79 59 59**, par email à [accueil@gainneville.fr](mailto:accueil@gainneville.fr) ou par courrier en retournant ce bulletin à la mairie de Gainneville.

## FICHE DE RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES

J'autorise la Commune de Gainneville à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter.

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Pavillon  Appartement : N° du Logement : ..... Etage : .....

Numéro de téléphone fixe : ..... portable : .....

Souhaitez-vous être recontacté par téléphone ?  oui  non

*Merci de nous fournir quelques informations complémentaires pour mieux vous connaître, tournez la page SVP.*



Gainneville

# VIGILANCE CANICULE

## Registre des personnes vulnérables - recensement

Vivez-vous  seul(e) ou  en couple ?

Avez-vous des proches à proximité qui peuvent vous aider ?  oui  non

Coordonnées de l'entourage joignable en cas d'urgence :

NOM – PRENOM	LIEN PARENTE	LIEU DOMICILE	COORDONNEES

Etes-vous bénéficiaires de services ?

PRESTATIONS	OUI	NON	NOM / COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'INTERVENTION
TELE ALARME				
PORTAGE DE REPAS				
AIDE A DOMICILE				
SOINS A DOMICILE				
AUTRES : .....				

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Fréquentez-vous des associations ou autres clubs ?  oui  non

Date :

Signature :

Le Protection des données . Les données recueillies par la Commune de Gainneville concernent le recensement des personnes vulnérables dans la cadre des obligations du maire, dans le cas de déclenchement des plans d'alerte. Ce traitement est basé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Des données à visée d'intervention d'urgence peuvent être transmises aux services de la Préfecture de Seine-Maritime. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la mairie par adresse mail ou adresse postale. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.